

CONTRIBUTION LIBRE

Un avenir pour la nation [1]

Il est significatif que tant d'ouvrages soient aujourd'hui consacrés à l'avenir de l'État-nation. Cette production intellectuelle participe d'un certain climat général de civilisation. Elle témoigne d'un doute, largement partagé, quant à la pertinence de conserver ce cadre politique à notre époque. Pour plusieurs, l'État-nation est tout simplement devenu anachronique, et toute défense de celui-ci ne peut que contribuer à l'impuissance du politique face aux défis que posent les développements d'une économie désormais mondiale et d'un pouvoir bureaucratique chaque jour plus étendu et plus diversifié.

Les débats sur l'avenir de l'État-nation reposent bien souvent sur une confusion. S'agit-il de discuter de l'avenir de cette forme politique ou de l'avenir de la nation en tant que communauté d'histoire et de culture ? Une telle question nous renvoie d'elle-même à une autre discussion concernant la nature de la nation. Existe-t-il une nation qui ne soit pas politique, voire pré-politique, imposant ses finalités à l'État ? Sans entrer dans ce débat, qu'il suffise de remarquer que les protagonistes les plus convaincus de la nécessité d'un dépassement de l'État-nation ne mettent aucunement en jeu l'existence des nations. Un tel dépassement n'a pas pour but la création d'une civilisation homogène. C'est pourquoi il convient de distinguer entre les deux questions afin d'éclaircir le débat : soit celle de l'avenir de l'État-nation et celle du destin de la nationalité au sein de la modernité. Il se pourrait que l'État-nation décline alors même que les nations subsistent et se développent. En retour, il est évident que l'État-nation ne saurait perdurer sans que la nationalité conserve quelque valeur aux yeux des citoyens. C'est pourquoi la disparition de l'État-nation n'implique pas nécessairement celle de la nation. En revanche, le déclin de celle-ci engagerait, à plus ou moins long terme, la disparition inéluctable de celui-là.

Dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, Tocqueville montre que la société aristocratique est morte dans les esprits bien avant que la révolution n'ait eu lieu. Sous les influences conjuguées de l'éducation chrétienne et de la philosophie des Lumières, les principes qui autrefois paraissaient justifier l'existence de la hiérarchie sociale perdirent toute évidence et il devint manifeste, aux yeux du plus grand nombre, que le maintien de l'inégalité de classe était devenu illégitime. Davantage, Tocqueville précise que ce travail critique a commencé au sein des élites, c'est-à-dire à l'intérieur même de l'aristocratie dominante. Bien avant que ne soient aperçus les premiers de ces tremblements qui allaient emporter tout l'édifice social, l'idée même de la société de classe avait perdu toute vraisemblance.

D'une certaine manière, nous pourrions affirmer que la situation présente est

comparable à celle décrite par Tocqueville. Il semble, du moins dans les démocraties les plus anciennes, que l'idée de nation soit soumise, parmi les élites politiques et intellectuelles, à une critique toujours plus incisive, de sorte que son avenir paraît incertain non seulement en raison de ces changements qui affectent la société, mais bien davantage parce que sa légitimité est mise en cause. S'il était vrai que l'idée de nation se meurt dans l'esprit des élites de nos sociétés, nous pourrions alors être amenés à penser, en suivant le récit de Tocqueville, qu'une formidable révolution se prépare parmi nous.

Il convient toutefois de souligner que cette comparaison, comme toute comparaison, tout en révélant un aspect essentiel du phénomène national, en dissimule une autre dimension. En effet, ce rapprochement entre le XVIII^e siècle et celui qui s'achève pourrait laisser croire que le déclin de la nation constitue un bienfait pour l'humanité, qu'il s'agit là d'un gain qui n'entraîne aucune perte. Le combat contre l'inégalité fut mené au nom de la liberté et contre la tyrannie. De même, dans l'esprit de plusieurs, le combat contre les nationalismes a pour but la création d'un monde enfin délivré des affres de la guerre et des oppressions engendrées par les appartenances traditionnelles. Le dépassement de la nation, par conséquent, représenterait un formidable pas en avant vers la paix et la liberté. Il se pourrait toutefois qu'à l'ombre de ces espérances légitimes se cachent des difficultés insoupçonnées pouvant nous entraîner dans une tout autre direction et nous engager par un chemin plus long, plus secret, mais plus sûr vers de nouvelles formes de servitude. Autrement dit, contrairement à la révolution qui a conduit à l'éclatement de la société hiérarchique, cet autre bouleversement, accompli à l'encontre de la nation, pourrait conduire à un déclin des libertés dont nous avons joui — bien imparfaitement et bien inégalement il est vrai — au sein de ce que pourrions appeler les nations démocratiques.

Qu'est-ce que la nation démocratique ? Pour comprendre le sens qu'il convient d'accorder à cette expression, il faut tout d'abord rappeler que la nation, en tant que communauté d'histoire et de culture, a constitué le cadre naturel d'exercice de la liberté démocratique. Les nations modernes, comme chacun le sait, ont pris forme graduellement au sein des États monarchiques européens comme l'Angleterre et la France. [2] Toutefois, dès lors que l'esprit démocratique s'est mis à souffler sur l'Europe, celui-ci a trouvé à s'incarner dans le corps historique de la nation. La Révolution française, pour ne prendre que l'exemple le plus connu, a procédé à un déplacement de la souveraineté du corps du roi vers celui de la nation. Ce faisant, il a semblé raisonnable de rechercher la liberté politique au sein de l'espace délimité par les appartenances nationales. De plus, c'est bien souvent en tentant de préserver leur identité nationale que de nombreux peuples ont été conduits à se mobiliser pour la liberté. La démocratie a ainsi trouvé le sol sur lequel s'établir et la nationalité a constitué le principe d'une intégration sociale et politique. En d'autres termes, l'attachement à la nation a favorisé, dans ces circonstances, la participation des citoyens au fonctionnement des institutions démocratiques. La nationalité devint alors l'élément au sein duquel put croître la démocratie, lui fournissant le principe d'identification dont elle avait besoin pour se réaliser dans l'histoire. C'est pourquoi, aux yeux des libéraux du XIX^e siècle, il n'y a aucune contradiction entre la recherche de la liberté et la défense de la nation. Il faut attendre le XX^e siècle et connaître les horreurs commises au nom de la révolution nationale pour voir se briser cette convergence de la nationalité et de la liberté. De toute évidence, nous jugeons désormais de la nation selon cette mémoire obligée.

Pour certains, cet exercice de généalogie ne prouve rien. Il se pourrait, après tout, que la convergence de la démocratie et de la nationalité ait été fortuite. De ce point de vue critique, la nation n'est pas un concept politique, car l'attachement qui la fonde n'a pas de base rationnelle, mais, tout au contraire, elle introduit dans le débat public une dimension psychologique que certains n'hésitent pas d'ailleurs à qualifier d'arbitraire. L'introduction de la nation dans l'espace politique ne peut que conduire à un retour de l'irrationnel dans un champ d'activités qui doit impérativement demeurer soumis aux règles de la raison. Que le lien social que nourrit l'appartenance nationale présente une dimension identitaire, nul ne saurait le nier. Toutefois, il convient de rappeler que ce n'est pas le seul élément de la politique qui présente ce caractère. En outre, on ne peut rendre compte de l'extraordinaire effectivité historique du phénomène national sur la base de cette argumentation. Si l'on prend en considération le fait établi que la nation a joué un rôle central dans l'histoire des modernes, il convient d'élaborer une explication de la puissance de conviction qu'elle a engendrée qui dépasse les limites trop étroites des analyses faites en termes psychologiques. Par le phénomène national, une dimension essentielle de la vie politique se donne à penser; il s'agit, en somme, de chercher à comprendre selon quelles modalités se constitue et se reproduit le lien social dans l'espace de sensibilité qu'engendre la modernisation.

Toute politique procède d'une mise en commun initiale. Chaque régime politique incarne une certaine opinion quant à la nature de ce partage. Quel principe doit fonder le partage politique ? Voilà, en somme, la question que pose le politique. [3]

La particularité de la politique des modernes est de n'offrir qu'une seule réponse légitime à cette question : la démocratie. Toutefois, cette réponse n'est pas sans comporter une part irréductible d'ambiguïté. S'il convient de fonder la loi sur la volonté du peuple, ce principe de légitimité laisse indéterminées la nature et l'étendue de ce nouveau corps souverain. C'est alors que se pose la difficile question de la délimitation de l'espace public. S'il existe trois réponses retenues par la tradition de la philosophie politique, à savoir la Cité, la Nation et l'Empire, l'histoire moderne, jusqu'à tout récemment, montre clairement que la nation s'est imposée comme la forme la plus appropriée au développement des démocraties modernes. La nation, en tant que communauté d'histoire et de culture, a permis la délimitation d'un espace public favorable à la naissance de la liberté. C'est pourquoi elle a constitué le principe de la mise en commun qui fonde la politique des modernes. On peut sans doute prétendre que cette convergence de la citoyenneté et de la nationalité fut en grande partie le fait des circonstances. Il y a lieu cependant de croire que l'effectivité du principe national dans l'histoire moderne procède de causes autrement plus profondes.

Sans nier la pertinence des études fondées sur l'examen de la réalité sociale et économique, il convient de prendre en compte la dimension proprement symbolique du phénomène national afin d'expliquer entièrement son efficacité dans l'histoire politique moderne. La modernité a pris place dans l'histoire au moyen d'une rupture, c'est pourquoi l'identité des modernes a pris forme dans le sentiment partagé de vivre à distance du passé, c'est-à-dire dans un écart toujours grandissant entre la vie prochaine, toujours espérée, et la vie révolue, chaque fois critiquée. Le moderne se reconnaît par sa volonté opiniâtre de vivre dans la nouveauté absolue et d'assumer celle-ci comme un bien. Cette posture inédite conduit les modernes à se considérer d'abord et avant tout comme des individus vivant dans l'Histoire, mais aussi comme

des êtres singuliers ayant une histoire. Par ce double rapport au passé, le moderne se définit autrement que tous ses prédécesseurs. Dès lors que chacun cherche à donner sens par lui-même à sa présence en ce monde, l'appartenance à une histoire singulière se présente naturellement comme l'une des réponses possibles à cette quête. [4] Cette réponse est d'autant plus importante qu'elle seule possède une signification proprement politique, en ce qu'elle permet la définition d'un espace au sein duquel peut prendre place la mise en commun qui fonde le politique. Cette convergence de la nationalité et de la citoyenneté qui a marqué l'histoire politique moderne n'est donc pas simplement le fruit d'attachements passagers et arbitraires, elle se révèle l'unique fondement permettant une délimitation de l'espace politique qui ait sens et qui soit praticable. Ni la Cité ni l'Empire, dans un tel contexte historique, n'ont le pouvoir de répondre à cette singulière quête d'identité qu'engendre la modernisation. Cette quête d'identité a donc rendu possible l'intégration sociale nécessaire au fonctionnement adéquat des institutions démocratiques. Ce qui laisse à penser que la nation a constitué le terreau initial sur lequel la liberté a pu croître jusqu'à nous.

Devant l'évolution de la société contemporaine, plusieurs en sont venus à la conclusion que l'État-nation ne peut plus faire face aux défis à venir. Pour justifier cette position, on invoque généralement le processus de mondialisation des marchés en cours. Dans un tel contexte, l'État-nation ne serait plus en mesure de faire respecter l'exigence de justice qui lui a été assignée. D'autres souligneront le fait que l'État-nation ne permet plus d'administrer adéquatement la société nouvelle qui naît d'une accélération de la modernisation. L'État-nation se révélerait trop vaste pour organiser les communautés locales alors même qu'il serait démuné devant les phénomènes généraux qu'entraîne le développement de la technologie et des communications. À cela, il faudrait ajouter que la nation ne peut plus opérer l'intégration sociale comme auparavant en raison de la diversification des sociétés causée par les mouvements de populations. Le pluralisme dominant dans nos sociétés, pour des raisons à la fois morales et politiques, ne saurait s'accorder avec l'affirmation du fait national. C'est pourquoi il conviendrait d'engager un dépassement de la nation en créant dès aujourd'hui des institutions supranationales. [5]

Un tel dépassement de la nation impliquerait de dissocier entièrement la citoyenneté et la nationalité, en établissant la démocratie sur de toutes nouvelles bases. Dans le contexte actuel, nul doute que la réalisation de ce projet conduirait à une extension de l'espace public. Les institutions supranationales qu'il s'agirait d'établir auraient à gérer des populations plus nombreuses que celles du plus grand des États-nations existant à ce jour. Toute la question consiste alors à définir quelles seront les modalités et les conséquences de cette extension du lieu de la politique. À moins de souhaiter la création d'une république universelle, ce qui paraît difficilement réalisable, il faudrait déterminer un nouveau principe permettant la délimitation de l'espace public, principe qui, si l'on désire préserver l'attachement des citoyens à la chose publique, devrait offrir les conditions nécessaires à une intégration sociale comparable à celle suscitée par le principe national. Dans cette perspective, il est proposé de constituer le corps politique à partir de l'attachement que les citoyens témoignent à l'égard des principes de la démocratie. Toutefois, s'adressant d'abord à des individus plutôt qu'à des communautés, ces principes demeurent indéterminés et ne permettent pas, en raison même de cette indétermination initiale, d'opérer une délimitation effective de l'espace politique. Leur réalisation pourrait tout aussi bien s'accomplir à l'intérieur des frontières du Québec, du Canada ou de l'Amérique du

Nord, ou bien encore de l'Allemagne, de l'Europe ou de l'Occident ; et chaque fois les principes de la démocratie seraient respectés. C'est dire autrement que le principe de la souveraineté populaire ou encore la défense des droits de l'homme n'offrent pas de solution au problème que pose la délimitation de l'espace politique. Davantage, la mise en place d'une telle politique ne permet pas la prise en considération d'une question essentielle : parmi toutes les configurations possibles de l'espace politique, laquelle est la plus favorable à l'exercice de la liberté ?

Pour répondre correctement à cette dernière question, il faudrait pouvoir déployer une argumentation qui dépasse le sujet de cette courte étude. Qu'il suffise pour s'en convaincre de n'examiner qu'un aspect de celle-ci. La démocratie, plus que tout autre régime politique, nécessite la participation des citoyens aux affaires politiques. Une telle participation ne saurait exister sans que le citoyen ne s'identifie fortement au destin commun de la communauté à laquelle il appartient. Pour connaître les conditions d'exercice de la liberté démocratique, il faudrait d'abord établir sur quelle base une telle identification peut apparaître. L'histoire a montré qu'un tel processus d'intégration n'a pu prendre forme qu'au moyen d'une identification substantielle à un bien jugé légitime par l'ensemble de la communauté politique. C'est d'ailleurs pourquoi la survie et le développement de la culture nationale ont pu jouer le rôle d'élément rassembleur. Dès lors que l'on se refuse à prendre appui sur un tel bien substantiel, du fait qu'il n'a de signification que par son inscription au sein d'une histoire singulière, il ne reste plus comme principes de rassemblement que les idéaux normatifs que partagent les modernes.

Quant à la possibilité de réaliser une telle république abstraite, quand bien même cet attachement à la norme serait teinté par l'histoire de son appropriation au sein des diverses nations, il existe un doute raisonnable qui s'appuie sur un engagement philosophique. Dans la tradition de l'humanisme civique, qui remonte à Aristote, la liberté est conçue d'abord comme participation à la vie politique. Davantage, cette inscription du citoyen dans la Cité est perçue comme le moyen privilégié pour faire accéder les hommes à l'universel. La communauté politique, en raison même de sa singularité, joue ici le rôle de médiation entre le particulier de la vie privée et la dimension d'universalité qui se rattache à l'idée d'humanité. Cette conception du rôle de la politique repose sur une évaluation des facultés humaines : le désir humain, dans la grande majorité des cas, ne saurait s'attacher à l'universel pour lui-même. Autrement dit, une identification directe à l'universel outrepasserait l'étendue véritable des facultés humaines communes et c'est la raison pour laquelle la médiation politique est essentielle pour opérer le dépassement de la pure individualité. Une démocratie universelle, du fait qu'elle n'offrirait comme objet à la volonté politique que des normes universelles, ne pourrait opérer ce travail de médiation et s'apparenterait davantage à un empire moral plutôt qu'à une communauté politique véritable. [6] Il me semble que les politiques proposant un dépassement radical et définitif de la nation négligent de prendre en compte cette dimension de la réalité humaine et risquent, en conséquence, de livrer l'individu à la contemplation solitaire de l'universel sans permettre cette médiation qui fonde le politique.

J'ai utilisé ici le terme “ évaluation ” afin de souligner le parti pris que présuppose une telle conception républicaine de la politique. En effet, l'évaluation du pouvoir que possède l'être humain de s'attacher à l'universel sera toujours l'objet d'une appréciation discutable, car la conscience se transforme et nul ne sait à quelle

étendue elle peut parvenir. Il s'agit là d'un dilemme interprétatif que nulle théorie politique ne peut trancher. Une telle évaluation, quelle que soit la profondeur du travail critique qui la précède, est chaque fois le fruit d'une certaine appropriation de l'expérience humaine et, par conséquent, peut tout au plus être qualifiée de sagesse politique. En raison même de l'impossibilité d'établir objectivement un tel jugement, de trancher le dilemme qu'il recouvre, il convient d'adopter une politique de prudence. Or, c'est une telle prudence philosophique qui me semble manquer au projet d'un dépassement radical de la nation. Ne sachant pas pour l'heure si l'attachement aux principes de la démocratie et des droits de l'homme permet une intégration sociale suffisante pour soutenir la participation des citoyens à la vie politique, il paraît préférable d'adopter une politique plus ouverte à l'enrichissement que peut encore offrir la nation. On répliquera sans doute qu'on ne peut s'en tenir à une telle posture dès lors qu'il s'agit, par devant l'emprise croissante des marchés et des bureaucraties, de préserver les exigences de justice auxquelles nous sommes attachés. Pour être à la hauteur de celles-ci, il faut établir une forme d'autorité qui surpasse les frontières nationales. Telles sont les alternatives qui s'offrent à nous en cette fin de siècle. Nous avons, en somme, à construire une société qui soit toujours plus juste sans devenir moins humaine.

En guise de conclusion, j'aimerais tracer à grands traits ce que pourrait être une défense de la nation construite dans l'esprit de l'argument présenté précédemment. Il s'agirait avant tout de favoriser la reconnaissance explicite des nations au sein des États. La nation est une réalité historique qui s'est construite au moyen de l'État et qui ne saurait se maintenir une fois privée de sa dimension politique. Cette remarque est encore plus vraie lorsqu'il s'agit des petites nations. Il convient toutefois de préciser qu'une telle défense de la nationalité ne conduit pas nécessairement au nationalisme et pourrait se réaliser sans l'État-nation. Dans la mesure où un État multinational reconnaît dans sa constitution l'existence des nations et leur offre tous les pouvoirs nécessaires au maintien et au développement de leur être dans l'histoire, un tel État pourrait permettre la réalisation d'une politique de la nation. D'autre part, une telle politique de la nation, contrairement à ce que certains laissent croire, ne s'oppose aucunement à la primauté du droit et des principes de la démocratie. Pour qu'une telle conciliation soit toutefois possible, il faudrait pouvoir procéder à l'intégration nationale selon de tout autres procédés que ceux qui furent utilisés par nombre d'États-nations, à l'encontre des droits de leurs minorités; inventer une manière d'être dans la nation qui ne soit pas un refus de rencontrer l'autre. Il appartient à l'éducation de préparer l'établissement d'une telle politique de concorde.

Daniel Jacques

NOTES

[1] Ce texte a fait l'objet d'une première publication dans les Cahiers du PÉQ (Programme d'études sur le Québec, Université McGill).

[2] Liah Greenfeld, Nationalism, Five Roads to Modernity, London and Cambridge, Harvard University Press, 1992

[3] Pierre Manent, " Note sur l'individualisme moderne ", dans *Commentaire*, no. 70,

été 1995, p. 261-265.

[4] Charles Taylor, Multiculturalisme, Différence et démocratie, Paris, Flammarion, 1994.

[5] Jürgen Habermas, L'intégration républicaine, Théorie politique, Paris, Fayard, 1998.

[6] Jean-Marie Guéhenno, La fin de la démocratie, Paris, Flammarion, 1993.